

courtiers payent les circulaires de publicité, les formules de demandes et les pièces de ce genre en imputant la dépense sur leur commission de  $\frac{1}{2}$  de 1 p. 100. Cette fois, c'est le Gouvernement qui prend ces frais à son compte. Vous constaterez qu'il a affecté une jolie somme au compte des circulaires, des formules de demandes et ainsi de suite, et surtout de la publicité dans les journaux, au bénéfice des courtiers et de ceux qui ont contribué au lancement de l'emprunt. Ils ont été dispensés d'un déboursé d'ordinaire à leur charge. Il s'ensuit que l'Etat a payé 3 millions comptant pour échanger de vieux titres contre de nouvelles obligations nationales à longue échéance portant intérêt à  $4\frac{1}{2}$  p. 100, et à une époque où des corps publics et des compagnies particulières effectuent des opérations de la manière que j'ai indiquée. Je le réitère, nous sommes heureux du bon accueil fait à l'emprunt, mais il est tout naturel que les Canadiens souscrivent aux emprunts nationaux. Cette remarque n'avait guère de raison d'être, car, si j'ai bonne mémoire, des habitants du Dominion détiennent déjà en portefeuille plus de \$1,800,000,000 de titres des \$2,200,000,000 ou \$2,300,000,000 de la dette nationale consolidée.

J'étudierai maintenant l'exposé de la deuxième partie du discours prononcé par mon très honorable ami, c'est-à-dire ce qui regarde le tarif et les impôts. Le premier ministre a consacré environ une heure et demie à la discussion de statistiques, mais a peu parlé de ses projets. Je suis donc fort embarrassé pour discuter ces questions. Je manque d'éclaircissements sur plusieurs de ces propositions, surtout dans le domaine des impôts. Il ne m'a pas été donné ainsi qu'à mon très honorable ami en sa qualité de ministre des Finances d'examiner ces tableaux. De toute nécessité, ma critique de l'exposé budgétaire portera donc plus sur les principes généraux que sur les détails. D'abord, permettez-moi de dire ce qu'on répète aujourd'hui dans tout le pays, et ce qui se publie dans les journaux, la critique faite en général par le peuple: les contribuables sont fortement imposés et rien ne semble faire présager des dégrèvements d'ici à quelque temps. Dans les circonstances, les gens sont d'avis que le budget a tout l'air d'être un budget de riches. L'impôt est augmenté sensiblement sur les revenus moyens et réduit sur les gros revenus. Le maximum est de 25 p. 100 tandis qu'il était autrefois de 49 p. 100. Je vous le demande: si l'impôt est 1 p. 100 pour \$1,000, 2 p. 100 pour \$2,000 et ainsi de suite jusqu'à 25 p. 100, pourquoi ne pas maintenir le taux sur les revenus plus élevés? Le contribuable jouissant d'un revenu de \$100,000 n'est-il pas plus en mesure

d'acquitter un impôt de 50 p. 100, que le contribuable ayant un revenu de \$5,000 n'est en mesure de payer un impôt de 5 p. 100? Mon très honorable ami ne nous a donné aucune explication à ce sujet. Nous n'avons que le texte de la résolution pour nous guider et, à première vue, cette partie du budget mérite une censure sévère, principalement à une époque comme celle que nous traversons. Je ne veux pas être mal compris. Je sais que le capital est nécessaire comme la main-d'œuvre. Il n'est pas bon de trop pressurer le même homme. Le principe des impôts, surtout à une époque comme celle-ci et dans les conditions où nous nous trouvons, devrait ressembler à celui sur lequel sont établis les tarifs de transport des marchandises, c'est-à-dire que les impôts devraient être proportionnés à la faculté de rendement. Par conséquent, si un individu peut contribuer équitablement aux besoins de son pays dans une période d'épreuve, comme mon très honorable ami désigne la crise actuelle, le pays peut bien lui demander de payer en proportion de ses moyens et d'après la même règle que l'on applique aux gens de revenu moyen.

Passons maintenant à la taxe de vente. On l'augmente de 400 p. 100, en la portant de 1 à 4 p. 100. Elle frappe toutes les transactions de la vie quotidienne. Nous avons besoin de stimuler le commerce du pays plus que jamais. Nos honorables amis d'en face parlent du commerce domestique et de l'à-propos de le stimuler. Chaque fois que l'on perçoit cette taxe de 4 p. 100, on fait obstacle au commerce; c'est un bâton dans les roues. Cependant, on l'a relevée de 1 à 4 p. 100 et on la passe aux seuls qui sont toujours appelés à payer, les consommateurs. Ce sont les consommateurs ordinaires, les hommes et les femmes qui ont toutes les peines à attacher les deux bouts ensemble, les sans-travail, à qui l'on demande maintenant de payer ce supplément de la taxe de vente. On peut se faire une idée de la portée véritable de cette taxe quand on examine la liste des impôts additionnels proposés par mon très honorable ami. Elle fournira à elle seule 52 millions des 78 millions d'impôts additionnels.

M. COTNAM: Comment l'aimiez-vous quand elle était de 6 p. 100?

L'hon. M. RALSTON: Nous avons pu la réduire de 6 à 1 p. 100. Je puis dire à mon honorable ami que le pays est un peu découragé aujourd'hui; après avoir assisté à la réduction graduelle de la taxe de vente de 6 à 1 p. 100, les gens apprennent aujourd'hui que le Gouvernement a décidé de la relever à 4 p. 100. Par les propres paroles de mes honorables amis, je vais leur faire voir ce